

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE VALBONNE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INCENDIES DE FORET

Décision préfectorale d'agrément et d'aménagement
au bénéfice de :

la commune de Valbonne

Pour le Préfet et par délégation

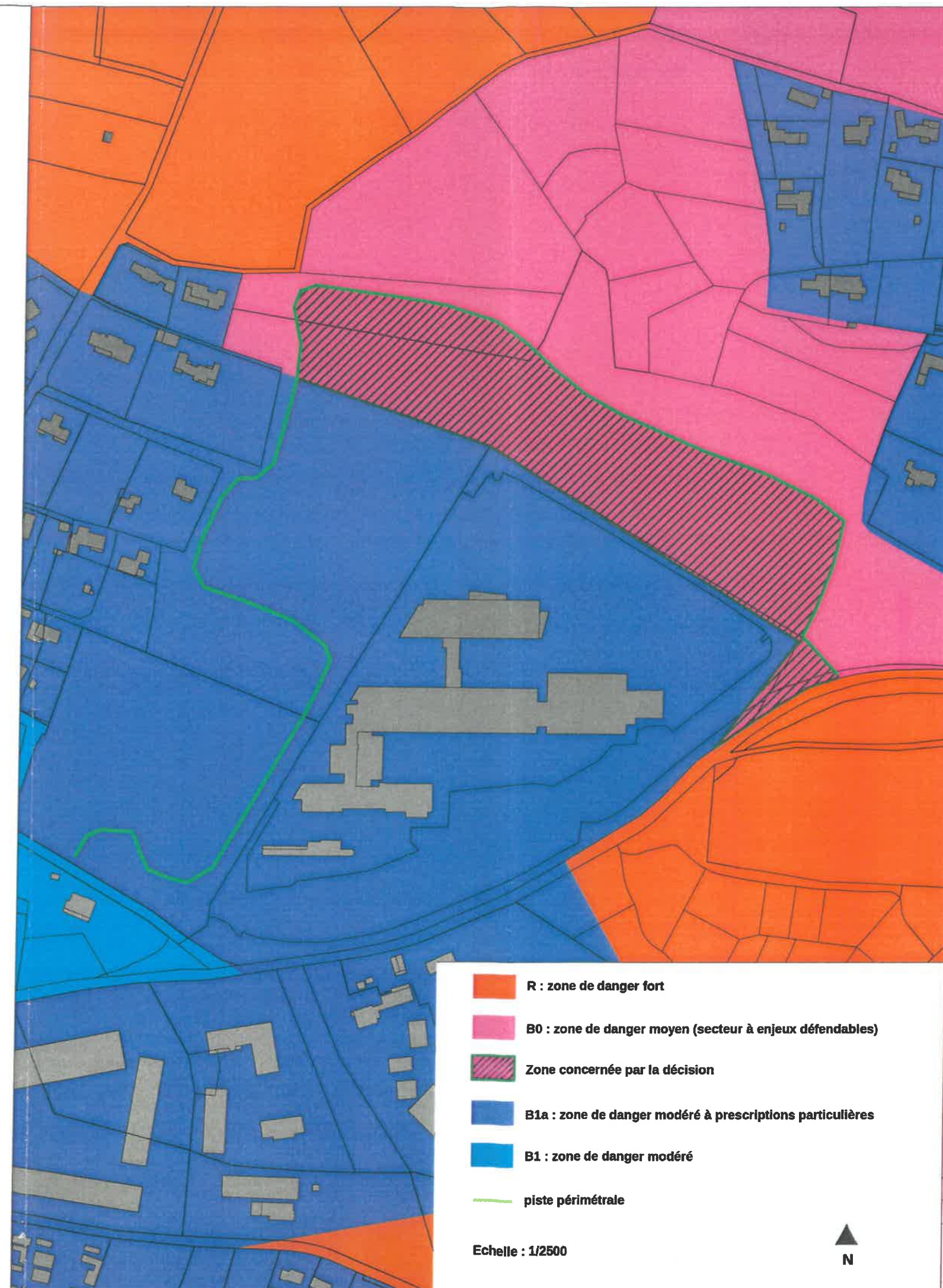
09 AOUT 2018

La Secrétaire Générale

Françoise TAHERI

APPROBATION DU PPR : 23/06/2008

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES-MARITIMES
SERVICE DEPLACEMENTS – RISQUES – SECURITE



- R : zone de danger fort
- B0 : zone de danger moyen (secteur à enjeux défendables)
- Zone concernée par la décision
- B1a : zone de danger modéré à prescriptions particulières
- B1 : zone de danger modéré
- piste périmétrale

Echelle : 1/2500

